



Les Plus
Beaux Villages
de France®



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 11 L'an deux mil vingt deux le 11 janvier
Présents : 8 le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
Votants : 11 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
date de convocation du Conseil municipal : le 06/01/2022

PRESENTS : Jean Claude HERVÉ - Éric HERVÉ - Jean-Michel LABROUSSE - Laurence NINNIN
Johannès VAN STRIEN – Francis MARIN – Nicole HULOT – Romain DELTEIL

ABSENTS : Benoît BOUSSIQUET a donné procuration à Laurence NINNIN
Bruno DURAND a donné procuration à Laurence NINNIN
Adeline RAIMBAULT a donné procuration à Johannès VAN STRIEN

Secrétaire de séance : Éric HERVÉ

Début de séance 20h00

Divers :

Il est proposé de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Convention fourrière
- Prorogation procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 :

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021.

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 – Appel d'offres du marché d'aménagement des travaux des rues et places du haut du bourg 2^{ème} tranche :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres pour le marché des travaux d'aménagement des rues et places du haut du bourg 2^{ème} tranche, une seule entreprise a soumissionné : l'entreprise COLAS pour un montant après négociation de 347 179,52 € HT.

Madame Laurence NINNIN ne prend pas part au vote pour Mr Benoît BOUSSIQUET car il est employé de l'entreprise COLAS.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette offre de prix et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents concernant ce marché de travaux.

2 – Travaux d'aménagement du passage de Reclusou :

Dans le cadre des travaux d'aménagement des rues et places du haut du Bourg 2^{ème} tranche Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise COLAS pour l'aménagement du passage de Reclusou d'un montant après négociation de 55 462,00 E HT.

Madame Laurence NINNIN ne prend pas part au vote pour Mr Benoît BOUSSIQUET car il est employé de l'entreprise COLAS.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte cette offre de prix et mandate Monsieur le Maire la signer.

3 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 et des contrats de projets communaux pour les travaux d'aménagement du passage de Reclusou :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il peut être demandé une subvention au titre de la dotation des territoires ruraux 2022 et des contrats de projets communaux pour les travaux d'aménagement du passage de Reclusou.

Le montant de ces travaux s'élève à 55 462,00 HT soit 66 555,36 TTC

Il présente le plan de financement comme suit :

Subvention DETR (40%) :	22 185,00 €
Subvention contrats projets communaux (25%) :	13 865,00 €
Autofinancement :	19 412 00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le plan de financement proposé et mandate Monsieur le Maire pour solliciter ces subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

4 – Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 et des contrats de projets communaux pour les travaux de réfection des murs du château :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 04 mai 2021 il a été décidé de retenir le devis de l'entreprise LANDON pour les travaux de réfection des murs du château.

Il informe le conseil municipal qu'il peut être demandé une subvention au titre de la dotation des territoires ruraux 2022 et des contrats de projets communaux

Le montant de ces travaux s'élève à 45 275,00 E HT soit 54 330,00 TTC

Il présente le plan de financement comme suit :

Subvention DETR (40%) :	18 110,00 €
Subvention contrats projets communaux (25%) :	11 318,75 €
Autofinancement :	15 846,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le plan de financement proposé et mandate Monsieur le Maire pour solliciter ces subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental.

5 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2022 et des contrats de projets communaux pour les travaux d'éclairage du stade de football :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 17 août 2021 il a été décidé de retenir le devis pour l'éclairage public du stade d'honneur du terrain de football.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la dotation des territoires ruraux 2022 et des contrats de projets communaux

Le montant de ces travaux s'élève à 85 704,38 € HT soit 102 845, 25.TTC

Il présente le plan de financement comme suit :

Subvention DETR (20%)	17 140, 88 €
Subvention contrats projets communaux (20%) :	17 140,88 €
SDE 24 (20%) :	17 140,88 €
FAFA Fonds d'aide au football amateur (20 %) :	17 140,88 €
Autofinancement :	17 140,88 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le plan de financement proposé et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre des contrats de projets communaux au taux de 20% et signer tous les documents en rapport avec ce dossier.

6 – Demande de subvention au titre du fonds d'équipement des communes pour l'adressage :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant de 25% auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'équipement des communes pour l'adressage.

Le montant de ces travaux s'élève à 10 349, 65 € HT soit 12 419,58 € TTC

Il présente le plan de financement comme suit :

Subvention contrats projets communaux (25%) :	2 587, 41 €
Autofinancement :	7 762,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le plan de financement proposé et mandate Monsieur le Maire pour solliciter une subvention au titre du fonds d'équipement des communes au taux de 25% et signer tous les documents en rapport avec de dossier.

7 – Modification du tarif des horodateurs :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le tarif des horodateurs :
2,00 € pour 2,00 heures / 3,00 € pour 4,00 heures / 5,00 € pour la journée

Il propose au conseil municipal de modifier ces tarifs de la façon suivante :
3,00 € pour 4,00 heures et 5,00 € pour la journée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 9 voix « contre » et 2 voix « pour » s'oppose à ce changement de tarif.

Le tarif des horodateurs reste donc inchangé.

8 – Rémunération de l'AESH (accompagnement d'un enfant en situation de handicap) pendant la pose méridienne :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un enfant scolarisé à l'école de Limeuil depuis la rentrée scolaire 2021/2022 se trouve en situation de handicap. Cet enfant est accompagné par une personne durant le temps scolaire et la pause méridienne.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie a adressé un courrier à la mairie qui impose à la commune, à partir du 1^{er} janvier 2022 de rémunérer les heures accomplies par l'accompagnante pendant la pause méridienne.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer des contrats avec l'accompagnante pour chaque période scolaire allant de janvier à juillet 2022 pour l'accompagnement de cet enfant pendant la pause méridienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants mandate Monsieur le Maire pour signer un contrat avec l'AESH ainsi que tous les documents nécessaires.

9- Convention fourrière avec la SPA :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention fourrière avec la SPA pour l'année 2022. En contrepartie de la prestation de fourrière effectuée par la SPA de Bergerac, la mairie versera une indemnité compensatrice afin de participer aux frais de fonctionnement et d'entretien de la fourrière. L'indemnité est fixée à 0,85 € par habitant soit la somme de 289,85 € pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte les termes de cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

10 – Procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime du terrain commun :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en date du 08 juin 2021 il a été approuvé la procédure de régularisation des sépultures sans concession et fixé le délai laissé aux familles pour procéder aux formalités nécessaires à la date du 31/12/2021.

Sachant que parmi ces sépultures sans titre relevant du régime du Terrain Commun, dont le délai réglementaire d'occupation est dépassé, certaines sont encore visitées et/ou entretenues par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues.

Considérant le nombre important de sépultures concernées par la présente procédure et dans l'intérêt des familles qui ne se sont pas encore manifestées et/ou qui n'ont pas encore accompli les formalités de régularisation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de proroger le délai initialement fixé à la date du 31/12/2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide de proroger le délai initialement fixé au 31/12/2021 et de laisser aux familles jusqu'au 30/06/2022 pour accomplir les formalités nécessaires à la régularisation de la situation de la sépulture les concernant.

- Informations diverses :

En raison de la crise sanitaire le traditionnel repas de fin d'année n'a pas eu lieu.

Le conseil municipal a décidé de distribuer à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans un coffret cadeau.

La réunion publique suivie de la traditionnelle cérémonie des vœux prévue le samedi 22 janvier est reportée à une date ultérieure.

Monsieur François PAROUTY souhaite organiser une exposition de photos et cartes postales anciennes sur Limeuil. La date n'est pas encore déterminée.

La séance est levée à 21h35

Le secrétaire de séance,
Éric HERVÉ

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ